



**Allocution du Ministre de l'Économie, des Finances et de la  
Réforme de l'Administration lors de la cérémonie d'ouverture de  
la 7<sup>e</sup> édition du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance sous le  
thème**

**« inclusion en assurance et résilience aux pandémies »**

*organisée Sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI*

*par la Fédération Marocaine des Sociétés  
d'Assurances et de Réassurance (FMSAR)*

*Casablanca, le 31 mars 2021*

**Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib,**

**Monsieur le Secrétaire Général de l'ACAPS,**

**Monsieur le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance,**

**Monsieur le Président de l'Association des sociétés d'assurance du Cameroun,**

**Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,**

**Mesdames et Messieurs,**

Il m'est très agréable d'assurer le mot d'ouverture de la 7<sup>e</sup> édition du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance, organisé cette année sous le thème « **inclusion en assurance et résilience aux pandémies** ».

Je voudrais, tout d'abord, féliciter la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance, en la personne de son Président M. Mohamed Hassan BENSALAH, pour le choix de cette thématique qui est, comme pour chaque édition, d'une grande actualité.

Le Haut Patronage de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, Que Dieu L'assiste, accordé à cet événement témoigne de l'importance et de l'intérêt porté par l'Etat au secteur de l'assurance qui joue un rôle économique et social fondamental. Il devrait se renforcer durant les prochaines années afin d'accompagner les chantiers structurants lancés par les pouvoirs publics en matière d'inclusion financière et de financement de l'économie.

Je voudrais, également, saluer la forte représentation de l'Afrique dans cette rencontre. Je me réjouis que le pays à l'honneur cette année soit le Cameroun, un pays frère et ami avec lequel le Royaume du Maroc entretient des relations exemplaires.

**Mesdames et Messieurs,**

Le format digital de notre réunion aujourd'hui reflète l'impact tangible de la pandémie de la COVID-19 sur notre quotidien. Cette crise sans précédent a porté atteinte à la santé et au bien-être des personnes. Elle a également pesé lourdement sur l'économie mondiale.

Permettez-moi, à ce niveau, de rappeler brièvement quelques mesures engagées par le Royaume du Maroc pour faire face à cette crise. En effet, le Maroc n'a pas été épargné par les effets de la pandémie malgré les mesures drastiques adoptées, dès les premières apparitions du virus, pour protéger la population, y compris un confinement sanitaire rigoureux et une suspension des liaisons avec l'étranger dans l'objectif de préserver la santé des citoyens en tant que priorité absolue. Aujourd'hui, la campagne de vaccination lancée sous les hautes Orientations de Sa Majesté le Roi permet d'ouvrir une fenêtre d'espoir et fait entrevoir la fin de ce long tunnel.

Comme vous le savez, dès les premiers jours de la crise une série de mesures ont été instaurées, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, visant à soutenir les secteurs impactés. En effet, cette

pandémie en créant un choc d'ampleur inédit a eu un impact considérable sur les secteurs productifs et sur la dynamique sectorielle nationale de manière générale.

Les mesures prises dans le cadre du Comité de veille économique, institué en mars 2020, ont contribué à atténuer le choc du confinement ce qui a permis d'assurer la survie des entreprises et de préserver les emplois pendant la période d'arrêt et/ou de baisse de l'activité.

Le Gouvernement a ainsi adopté une approche qui s'appuie sur 3 piliers :

- **Premièrement, mettre en place des aides publiques pour accompagner les mesures sanitaires.** Le Gouvernement a ainsi mobilisé des aides adressées au profit des secteurs et des ménages ayant souffert des répercussions de la crise sanitaire.

L'essentiel des aides a été financé à travers le « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus » créé sur Hautes Instructions de Sa Majesté Le Roi, qui a bénéficié d'un grand élan de mobilisation citoyenne et de solidarité nationale lui permettant d'atteindre une taille de plus de 34 milliards de dirhams.

Les principales mesures ont ciblé les salariés inscrits à la sécurité sociale, les ménages opérant dans le secteur informel et les entreprises, particulièrement les PME et les TPE qui ont bénéficié en outre de prêts exceptionnels garantis par l'Etat, à travers de nouveaux mécanismes adaptés à la conjoncture.

Je citerais, notamment, les mesures au profit des salariés en arrêt provisoire de travail, inscrits à la sécurité sociale, qui ont bénéficié d'une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 2.000 dirhams. Des allocations familiales et des prestations de l'Assurance maladie obligatoire leur ont également été accordées.

Notre action a concerné également les ménages travaillant dans le secteur informel, dont le nombre est estimé à 5.5 millions de ménages, qui ont bénéficié d'allocations d'aide. De même, près de 400.000 personnes ont bénéficié du report des échéances des crédits bancaires, à travers la prise en charge intégrale des intérêts intercalaires générés par ce report.

- **Deuxièmement, élargir la protection sociale pour couvrir l'ensemble des citoyens.** La pandémie du coronavirus a montré l'importance de combler les lacunes de la protection sociale pour prévenir de futures crises. Au Maroc, Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'assiste, a appelé à la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des citoyens d'ici 2025.

C'est dans ce cadre que le Maroc a récemment adopté une loi cadre qui prévoit la généralisation de l'assurance maladie obligatoire avant fin 2023, de l'allocation familiale, de l'indemnité pour perte d'emploi et de la retraite avant fin 2025.

Le financement de ce chantier se base, d'une part, sur la restructuration des systèmes de filets de sécurité sociaux existants et, d'autre part, sur la contribution de certaines catégories de la population et sur l'appui de l'Etat.

- **Troisièmement, promouvoir la relance économique.** Les mesures de lutte contre la crise mises en place pour freiner le ralentissement de l'économie et la montée du chômage, ont laissé la place à une politique de relance pour remettre l'économie sur les rails d'une reprise rapide et pérenne. Ce plan de relance prévoit l'injection de 120 milliards de dirhams, à travers deux mécanismes spécifiques.

Le premier mécanisme repose sur de nouveaux dispositifs de garantie des crédits adossés à une refonte profonde de notre système national de garantie. La mise en place de cette nouvelle offre de garantie au profit des entreprises du secteur privé permettra de mobiliser 75 milliards de dirhams sous forme de crédits bancaires garantis par l'État. Pour accompagner cette expansion, la Caisse Centrale de Garantie a été transformée en une société anonyme qui va porter les garanties sur son bilan propre avec un dispositif rigoureux de couverture des risques.

Le deuxième mécanisme s'appuie sur la mise en place du « Fonds Mohammed VI pour l'investissement » qui marque une nouvelle dimension de l'action de l'Etat dans le soutien de l'économie puisqu'il renforce le rôle de la puissance publique en tant qu'«investisseur» centré sur la correction des dysfonctionnements et le comblement des gaps.

Ce fonds, qui vise à mobiliser 45 milliards de dirhams, dont 15 milliards de dirhams provenant de l'Etat, se présente comme une intervention publique visant à apporter à des entreprises et des projets d'infrastructures viables des financements de long terme sous forme essentiellement de fonds propres ou de quasi- fonds propres.

Permettez-moi d'interpeller, à ce niveau, les entreprises d'assurances et de réassurance marocaines pour s'engager dans cette dynamique et saisir les opportunités d'investissements qu'offrent le fonds Mohammed VI et les fonds thématiques et sectoriels qui en émanent pour soutenir la croissance de la PME à haut potentiel, favoriser le financement d'infrastructures rentables à fortes retombées économiques et sociales, et appuyer le développement de secteurs stratégiques pour l'économie nationale dans un contexte post crise.

### **Mesdames et Messieurs,**

Dans ce contexte de sortie de crise et de relance, la priorité accordée à l'inclusion économique s'est fortement renforcée comme le dénote le chantier de généralisation de la protection sociale.

A cet égard, le secteur financier joue un rôle important en tant que levier de réduction des inégalités et de promotion de l'inclusion économique et financière de la population.

Au Maroc, les premières réformes du secteur financier sont intervenues au début des années 90 et prenaient appui sur la levée des contraintes qui pesaient sur le système bancaire, la mise en place des premiers jalons d'un marché des capitaux moderne et la libéralisation du mode de financement du Trésor. Un peu plus tard, vers le début des années 2000, le compartiment des assurances a entamé sa mue lui aussi pour devenir aujourd'hui l'un des compartiments les plus performants de notre secteur financier.

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis. Actuellement, notre stratégie pour le secteur financier repose sur trois domaines d'activité stratégiques, à savoir tout d'abord l'approfondissement du marché financier en diversifiant les instruments financiers à la disposition des émetteurs et des investisseurs, ensuite la promotion de l'inclusion financière pour en faire un vrai levier de développement économique et social et enfin, la consolidation de la stabilité financière, clef de voute pour un développement du secteur financier de manière durable et réfléchi.

Comme vous le savez, l'objectif de l'inclusion financière est de permettre à un plus grand nombre de ménages, d'entreprises d'avoir un accès plus abordable et plus aisé aux services financiers. Plusieurs études concluent à une forte corrélation entre l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté.

A ce titre, le Maroc a très tôt pris conscience des enjeux liés à l'inclusion financière et a lancé une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière dont l'objectif est de faire de l'inclusion financière un catalyseur de l'inclusion économique des catégories cibles, particulièrement les populations rurales, les TPE, les femmes et les jeunes. Pour atteindre cet objectif, cette Stratégie a dressé des orientations qui doivent servir de guide pour nos politiques en faveur de la réduction des inégalités sociales et économiques et de la promotion du rôle de toutes les franges de la population dans l'économie du pays.

Il s'agit essentiellement de renforcer le rôle des mécanismes classiques de financement et de développer des modèles alternatifs adaptés aux spécificités de la population exclue et de la création des conditions d'un plus grand usage des produits financiers, en s'appuyant notamment sur les Fintechs.

### **Mesdames et Messieurs,**

J'en viens plus spécifiquement à la thématique d'aujourd'hui « **l'inclusion en assurance et la résilience aux pandémies** » ou comment le secteur des assurances peut contribuer à l'inclusion financière et la rendre plus résiliente aux crises, qu'elles soient classiques, ou nouvelles comme les pandémies ou encore le changement climatique.

L'assurance inclusive, et plus particulièrement la micro-assurance, constitue l'un des principaux leviers dans la mesure où elle permet d'atteindre même les plus démunis, qui sont de surcroît les plus vulnérables aux risques.

L'assurance inclusive peut avoir un grand essor grâce à l'innovation et la technologie qui peuvent contribuer à réinventer d'autres formes de protection sociale répondant à de nouveaux besoins exprimés par des personnes sans emploi qui créent leur entreprise, par des retraités bénéficiant d'une pension modeste, des travailleurs non-salariés peu ou moyennement qualifiés subissant des fluctuations de revenus importantes.

La micro-assurance peut avoir ainsi des visées sociales de protection d'une population n'ayant historiquement pas accès aux assurances traditionnelles. D'ailleurs, le secteur des assurances

peut jouer un rôle plus actifs dans le chantier d'extension de la protection sociale que j'ai cité précédemment, à travers la mise en place de produits complémentaires aux produits publics de sécurité sociale, notamment en matière de santé et de retraite, ou encore par le biais de la généralisation de l'assurance Accident du Travail et Maladie professionnelle.

Dans une semaine, nous allons tenir la deuxième réunion du Conseil National de l'Inclusion Financière qui réunira l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, investies dans cette stratégie.

Au cours de cette réunion, plusieurs mesures seront actées. Certaines concernent votre secteur et visent la promotion de l'assurance inclusive qui pourra se développer rapidement en s'appuyant sur de nouveaux canaux de distribution, comme les établissements de paiement, le digital ou le paiement mobile.

D'autres mesures plus structurantes pour la promotion de l'assurance inclusive seront introduites dans le prochain amendement du code des assurances dans l'objectif d'encadrer davantage ces nouveaux produits auxquels d'autres incitations pourraient être accordées.

**Concernant la résilience aux risques**, dont les pandémies et le changement climatique, je voudrais rappeler l'entrée en vigueur en 2020 du régime de couverture contre les conséquences d'événements catastrophiques régi par la loi n°110-14 qui permet aujourd'hui de couvrir la population contre certains risques catastrophiques, comme les tremblements de terre et les inondations.

Nous travaillons déjà sur l'extension de ce régime pour couvrir la population contre les pandémies ou d'autres risques émergents comme les cyber-risques ou les risques induits par le changement climatique comme la sécheresse.

La pandémie nous a démontré que nous ne pouvions plus nous permettre de négliger les risques parce que la probabilité de leur survenance est faible ou que la priorité soit accordée au développement économique sans tenir compte de sa durabilité. Les dégâts causés de manière directe et indirecte par les catastrophes climatiques sont très coûteux et doivent être intégrés dans notre modèle de développement.

Une réflexion est en cours au niveau du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration pour la mise en place de nouveaux régimes de couvertures contre les risques émergents, comme les pandémies, les cyber-risques et la sécheresse. Le secteur des assurances est le principal partenaire sur lequel nous comptons pour l'aboutissement de ce chantier à l'instar du partenariat public-privé qui a abouti à la mise en place du régime de couverture contre les risques catastrophiques.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne pourrais conclure sans féliciter encore une fois la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances pour la pertinence du choix de la thématique et lui souhaiter plein succès à ses travaux.